



LE POINT RENCONTRE JEUNE REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a pour but d'organiser le vie du groupe et des individus au sein du PRJ, dans un climat de confiance et de coopération indispensable au bon fonctionnement et au bien vivre ensemble.

Ce règlement s'applique à toute personne fréquentant la structure, que ce soit les jeunes, leurs familles ou l'ensemble de l'équipe d'animation.

Conditions d'accès :

Tout-e Jeune désirant fréquenter la structure doit remplir un dossier d'inscription et s'acquitter d'une cotisation annuelle de 10€ et être adhérent-e à l'association IDEAL (20€ pour un enfant, 30€ pour 2 enfants ou plus). La cotisation, de même que l'adhésion, est valable pour l'année scolaire en cours (d'août à août).

L'inscription d'un-e jeune au PRJ suppose que le/la jeune s'engage à respecter le fonctionnement du PRJ et les valeurs de l'association, c'est-à-dire :

- Le respect de toute personne, au-delà de sa culture, son origine, sa religion, son sexe, son orientation sexuelle, son âge, sa profession etc. ;
- Le respect de l'état du matériel des locaux et tout autre matériel lié aux activités du PRJ et de l'association;
- Le respect des règles collectives ;
- Favoriser l'intégration de toute nouvelle personne.

L'accueil :

Le point jeune est ouvert à toutes et tous, de 12 à 17 ans, sans aucune distinction de culture, d'origine, de religion, de sexe, d'orientation sexuelle, ou d'âge.

L'accueil est libre. Chacun-e peut y venir en fonction de ses envies, pour 5 minutes, pour 1 heure ou plus. Il sera demandé à chaque jeune de noter son heure d'arrivée et de départ, et cela afin d'assurer le suivi administratif .

Le PRJ propose différentes activités selon les ouvertures suivantes :

<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Samedi</u>	<u>Les vacances</u> <i>Du lundi au vendredi</i>
14h-18h30	17h00-19h00	18h-22h	14h-18h30	14h-18h30
Sorties, Activités extérieures, accompagnement projets de jeunes... et ce que tu voudras y trouver !	Accompagnement à la scolarité	À définir ensemble, au PRJ et/ou en sortie pour aller voir des spectacles, des concerts, se concocter des repas...	Sorties, Activités extérieures, accompagnement projets de jeunes... et ce que tu voudras y trouver !	Tu veux bouger, construire tes vacances, c'est ici que ça se passe !

Le PRJ a une capacité d'accueil maximale de 12 jeunes, selon les modalités fixées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. De fait, l'équipe du PRJ est en droit de refuser l'entrée à un jeune en cas de capacité maximale atteinte, ou lors d'un temps d'activité déjà commencé, en fonction de l'encadrement en présence.

Les jeux et tout le matériel se trouvant au PRJ sont libres d'utilisation, il faut néanmoins respecter quelques règles simples :

- Chaque chose empruntée doit être utilisée avec soin et remise à sa place après utilisation.
- Tout souci ou dommage doit être signalé à l'animateur-trice présent-e (en fonction de la nature et de la raison du dommage, une réparation peut être demandée à/aux familles du/ des jeunes impliqué-e-s).

Le rangement et l'entretien du local accueillant le point jeune et de ses abords est l'affaire de tou-te-s. Tout-e jeune fréquentant la structure doit y participer.

Des poubelles spécifiques sont accessibles autour du point jeune pour le tri sélectif.

Activités et Sorties:

Les sorties et activités en période scolaire comme en période de vacances, seront choisies en concertation avec les jeunes, avec pour objectif sa pleine implication dans l'activité et autant que faire se peut, sa prévision et son organisation.

La durée des sorties peut aller d'une après-midi à 5 jours et 4 nuit pour les séjours vacances.

Un principe de gratuité est proposé pour la majorité des activités. Une participation des familles pourra être demandée selon l'activité ou la sortie. Cette information sera préalablement communiquée aux jeunes et aux familles, notamment par le biais du programme d'activités avec le logo €. Cette participation est généralement calculée au quotient familial, ou selon un tarif unique dans de rares cas.

Vie Collective :

Chacun-e ayant autant sa place que n'importe quel-le autre au sein du point jeunes, il est nécessaire que tout le monde soit attentif aux autres.

Ainsi les abus de langage ou de comportement ne seront pas tolérés. Les conflits inhérents à la vie d'un groupe seront pris en compte et les jeunes pourront être accompagnés pour trouver des résolutions dans l'échange et la bienveillance. Plus largement, tout manque de respect envers d'autres jeunes ou l'équipe d'animation qui ne peut rentrer dans le cadre d'une résolution en interne pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du jeune. Dans ce cas, les familles seront convoquées et la sanction sera motivée et discutée.

Nous autorisons l'usage du portable hors temps d'activité (accueil libre). Pour une question de respect de la vie privée de chacun, il est par ailleurs interdit de filmer ou prendre en photo un jeune ou du personnel de l'équipe d'animation sans son consentement explicite.

Nous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte du PRJ, ainsi que lors des temps d'activité extérieure ou tout temps d'accueil du jeune.

La possession et/ou la consommation d'alcool et/ou de substances illicites sont formellement interdites au sein du Point Rencontre Jeunes et dans le cadre de toute sortie ou activité extérieure que le point jeune organise ou auxquelles il participe.

Enfin en dehors des temps formels de présence des jeunes au sein du point jeune, donc quotidiennement notés sur la feuille de présence, les animateurs-trices et l'association IDEAL ne peuvent porter la responsabilité des jeunes.

Afin que chacun-e puisse s'épanouir et s'intégrer au sein du PRJ, ces règles doivent être respectées par tou-te-s. Tout-e jeune fréquentant le PRJ, même rarement ou ponctuellement, accepte de suivre ces quelques règles de fonctionnement.

Date :

Nom et prénom du/de la jeune :

Signature du /de la jeune	Signature de la famille ou du tuteur